

## Le stationnement

### Plus de 1200 places de parkings pour les patients

Afin de répondre aux besoins croissants de stationnements des patients et de faciliter leur accès, le CHU de Caen Normandie Normandie s'efforce de mettre à disposition de ses usagers le maximum de solutions de stationnement avec la mise en place de nouveaux parkings réglementés, c'est-à-dire sous contrôle d'accès (équipés de barrières, avec ticket). L'établissement propose ainsi plus de 1 200 places de parkings aux patients et aux visiteurs et diversifie son offre :

### La possibilité de stationner gratuitement sur des parkings réglementés

En tant que patient, vous bénéficiez d'un accès privilégié et gratuit (sous conditions) aux parkings P1 (jusqu'à 2h - au-delà voir tarifs à l'entrée des parkings) et P7 (jusqu'à 2h - au-delà pensez à valider votre ticket dans les halls de la Tour et du Bât. Sud pour bénéficier de la gratuité totale), munis de barrières automatiques.

A noter : une zone « dépose-minute » (sur l'esplanade du Bât. Sud) permet à vos accompagnants de vous emmener en voiture jusqu'à l'entrée principale du CHU (30 minutes gratuites – au-delà voir tarifs à l'entrée du parking).

### Plus de 800 stationnements pour les patients devant l'entrée du CHU

Face à l'entrée du CHU, le parking P1 propose plus de 800 places intégralement dédiées aux patients et visiteurs, avec 2 heures de stationnement gratuit. Après 2 heures, les utilisateurs doivent s'acquitter d'un tarif progressif, 2h15 : 1€50, 2h30 : 2€, 2h45 : 2€50, 3h : 3€... .

### Des écrans dynamiques pour aider au stationnement

Pour compléter ce dispositif, les parkings P1 et P7 sont équipés d'écrans à l'entrée précisant le nombre de places libres restantes.

### Des emplacements dédiés aux personnes à mobilité réduite (PMR)

Des emplacements dédiés aux personnes à mobilité réduite (PMR) sont réservés sur chaque site.

Veillez à garer votre véhicule dans les emplacements mis à votre disposition. Il est indispensable que les ambulances, les véhicules de secours, les piétons, les personnes à mobilité réduite et les transports publics puissent circuler sans entrave.

Les parkings sont sous surveillance vidéo.

Des emplacements sont également prévus pour les 2 roues (vélos et motos).

# Venir



- Entrée principale
- Urgences adultes
- Urgences pédiatrie médico-chirurgicale gynécologie maternité
- Parkings patients/visiteurs
- Parkings Personnes à Mobilité Réduite
- Parkings dépose-minute



**P** Parkings personnels\*

● Arrêt de bus

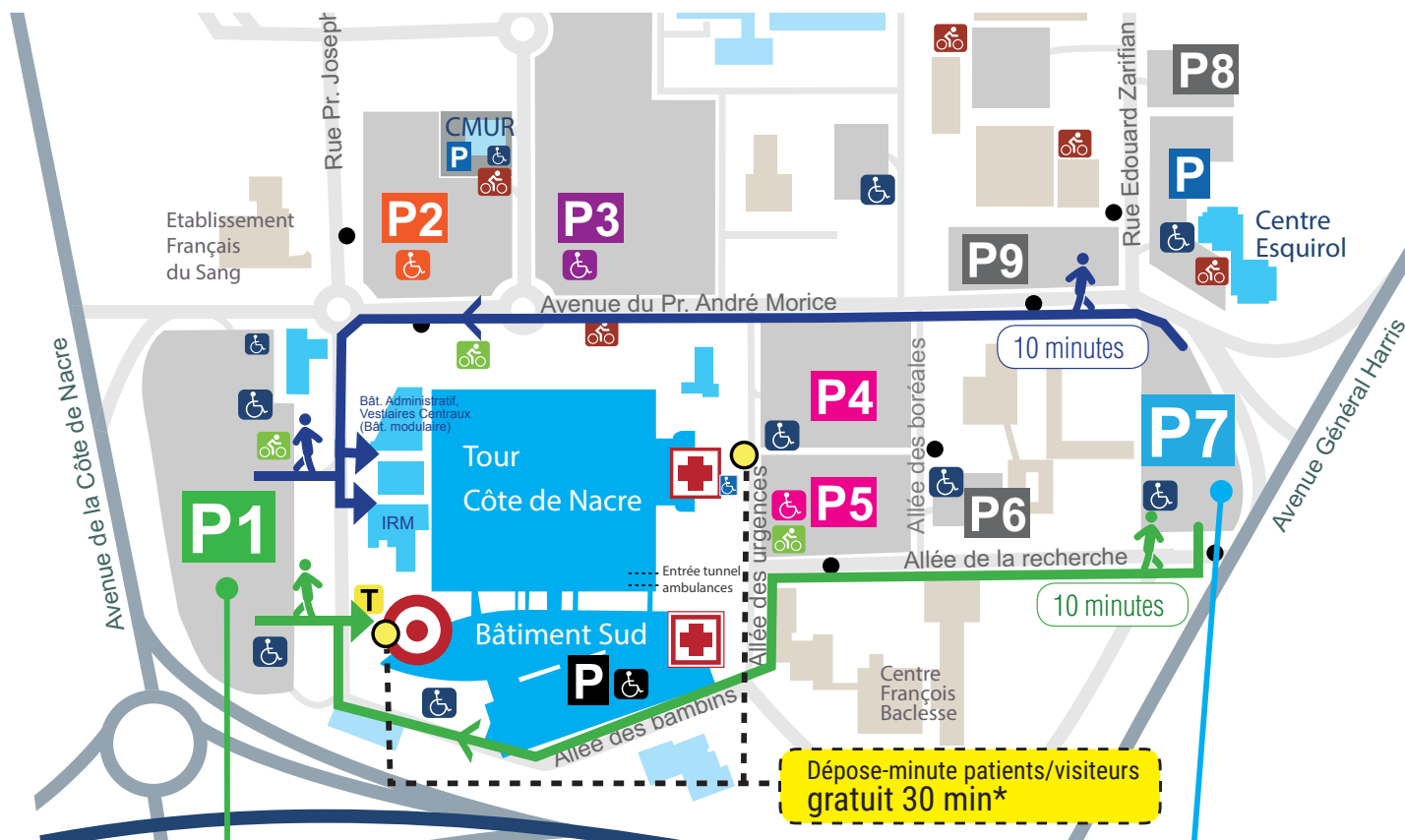
Parkings Personnes à Mobilité Réduite personnels\* \*sur présentation du badge

**T** Taxis

Parkings vélos

Parkings vélos/motos

# Venir



**P1** 803 places  
23 PMR

---

gratuit 2h\*

**P7** gratuit 2h  
au-delà de 2h : pour bénéficier de la gratuité, avant de quitter le CHU, pensez à **valider votre ticket** sur l'une des 2 bornes (hall de la Tour Côte de Nacre / hall du Bât. Sud)

262 places  
4 PMR

parcours piéton

Bât. Administratif, Vestiaires Centraux (Bât. modulaire) - IRM

parcours piéton

entrée principale - Bât. Sud (amphi. Œuf)

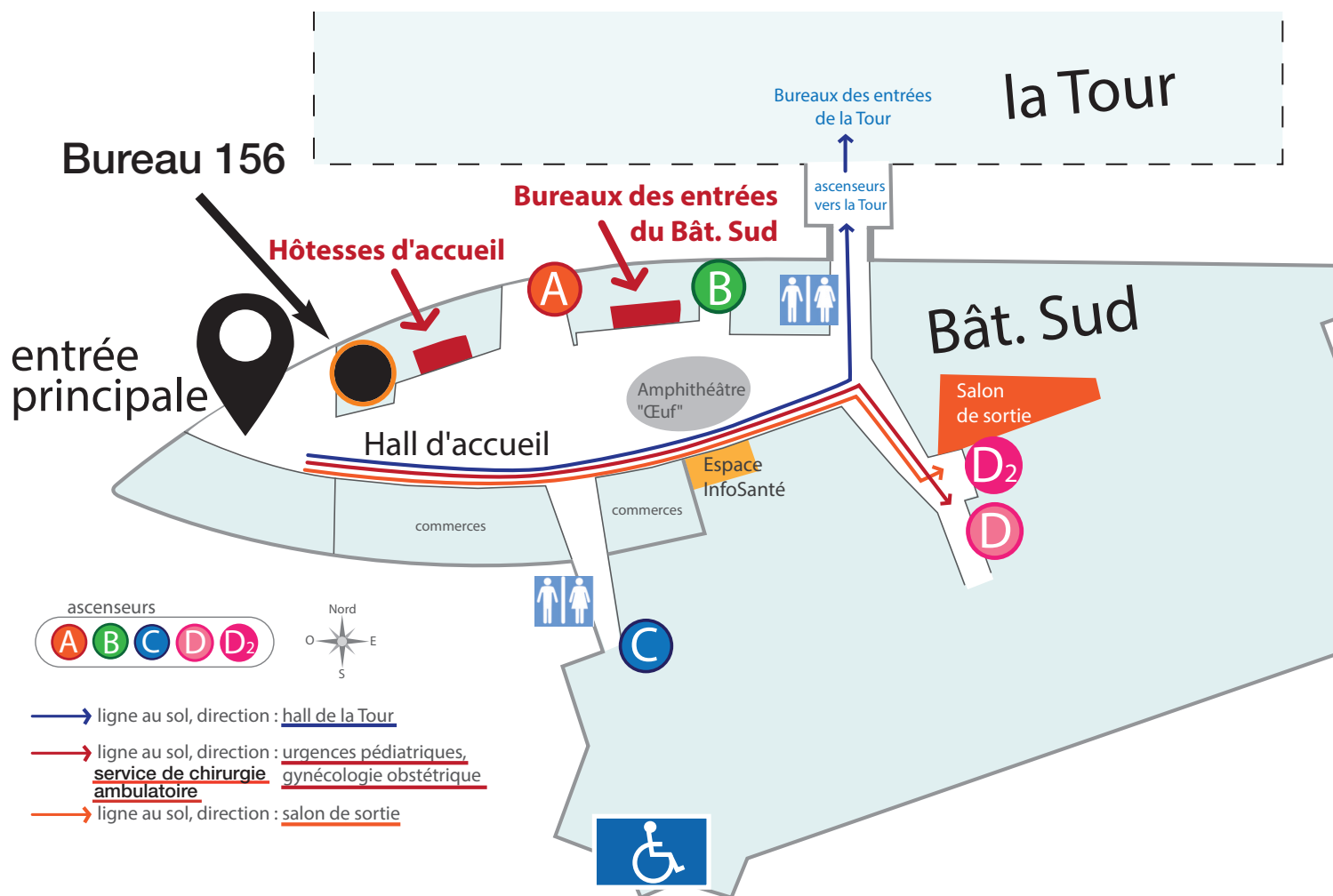
- Entrée principale** Urgences adultes Urgences pédiatrie médico-chirurgicale gynécologie maternité
- Parkings patients/visiteurs Parkings Personnes à Mobilité Réduite Parkings dépose-minute
- Parkings personnels\* Parkings Personnes à Mobilité Réduite personnels\* \*sur présentation du badge
- Arrêt de bus Taxis Parkings vélos Parkings vélos/motos

# La pré-admission et l'enregistrement

Après votre rendez-vous avec le chirurgien (voir "votre parcours", étape 2), vous devez effectuer votre pré-admission au bureau des entrées et des sorties du bâtiment Sud.

De même, le jour de votre rendez-vous avec le médecin anesthésiste, avant de monter dans le service de chirurgie ambulatoire (voir "votre parcours", étape 3), présentez-vous au bureau des entrées et des sorties du bâtiment Sud afin de vous enregistrer.

>> N'oubliez pas de vous munir des documents nécessaires (liste détaillée voir "votre parcours", étape 2). <<



# Venir

## La chirurgie ambulatoire

Le jour de votre consultation d'anesthésie, après vous être enregistré(e) **au bureau 156** (Bât. Sud, niveau 0 - plan page précédente) puis rendez-vous dans le service de chirurgie ambulatoire, niveau 3 du bâtiment Sud - **ascenseur B**.

Le jour de votre intervention présentez-vous directement dans le service de chirurgie ambulatoire, niveau 3 du bâtiment Sud - **ascenseur D2**, suivre la **ligne rouge au sol** (plan page précédente) (voir "**vos parcours**", étape 7).

